

Procès-verbal du Conseil d'école du 6 novembre 2025

Ecole élémentaire la Vallée du Lac Château-la-Vallière

Début de la séance : 18h00

Présents :

Mairies : , Monsieur Wells (mairie de Lublé), Monsieur Gauthier (maire de Château-la-Vallière), Mme Dussaut (adjointe de la commune de Saint-Laurent-de-Lin).

Représentants des parents d'élèves : Mme Boureau Justine, Mme Sirop Julie, Mme Cartier Charlotte.

Parents invités : Mme Dutertre Adeline, Mme Abraham Eloise

Enseignants : Mme Laur Mélanie, Mme Ferry Chiara, Mme Lambert Lisa, Mme Augé Sophie, Mme Martin Estelle, Mme Pichon-Dupont Virginie, Mme Ruault Violaine, M Beauchamp Fred, M Noël Corentin, M Legendre Jimmy

DDEN : Mme Teillary Chantal

Absents excusés :

Madame Gauthier (adjointe en charge des affaires scolaires de CLV)

Mme Maisonnier (inspectrice de l'Education nationale)

Monsieur Veauvy (mairie de Couesmes).

Monsieur Vignas (mairie de Brèches)

Monsieur Sorin (mairie de Saint Laurent de Lin)

Mme Gaignard Cindy (RPE)

Mme Paul (RPE)

Le conseil d'école débute par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école du 12 juin 2025. Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

1) Effectifs et structure pédagogique

a) Les effectifs de l'école

Au 6 novembre, l'école compte 123 élèves répartis de la manière suivante :

-22 CP avec Mme Lambert

-23 CP- CE1 (5+18) avec Mme Augé

-24 CE1-CE2 (6+18) avec Mme Martin (Lundis et mardis) et M Beauchamp (jeudis et vendredis)

-27 CE2-CM1 (12+15) avec Mme Laur (lundis, mardis, jeudis) et Mme Ferry (vendredis)

-27 CM1-CM2 (7+20) avec M.Legendre et M Noël (les mardis).

Monsieur Legendre annonce les prévisions 2026-2027 : 10 CP, 27 CE1, 24 CE2, 29 CM1, 22 CM2 soit 112 élèves.

Monsieur Legendre explique que l'arrivée des élèves de Saint-Laurent-de-Lin a fait augmenter les effectifs de l'école mais que face à une petite cohorte de CP, les effectifs vont diminuer à la rentrée 2026-2027.

b) Structure pédagogique

Du côté enseignant, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle collègue :

-Chiara Ferry en complément de Mme Laur les vendredis.

Stéphanie Desprez et Jennifer Panneau, AESHs, sont présentes dans l'école et accompagnent 6 élèves.

Nous avons depuis le 2 octobre le plaisir d'accueillir Léanna Voght au contrat de service civique jusqu'au 30 juin.

L'école élémentaire de la Vallée du Lac dépend du RASED de Neuillé Pont Pierre. Madame Virginie Pichon-Dupont est la maîtresse, qui apporte des aides pédagogiques aux élèves, rattachée à notre école. Mme Violaine Ruault est la maîtresse qui apporte des aides relationnelles. Ces deux enseignantes sont présentes sur notre école les lundis, les mardis et les jeudis. Le travail mené se fait en lien avec les enseignants. Nous avons aussi la présence d'Eva Malot (psychologue scolaire).

2) Sécurité (incendie et PPMS)

Un exercice incendie s'est déroulé le mardi 16 septembre 2025. L'alerte a été déclenchée par Monsieur Legendre qui était déchargé. Les élèves du CP au CM2 ont mis 1min 33 secondes pour évacuer et se ranger dans le calme au point de rassemblement. C'est un record. Ils ont été plus rapides grâce aux nouveaux boitiers qui déclenchent l'alerte dans tous les bâtiments en même temps. Une réflexion est à mener sur le lieu de déclenchement de l'alerte. Il conviendra de tester depuis un autre bâtiment.

-PPMS Attentat-Intrusion : Un exercice attentat intrusion a été effectué le jeudi 9 octobre 2025. L'exercice s'est bien passé, les élèves ont eu du mal à rester silencieux sur la durée de l'exercice. Les téléphones internes ne fonctionnaient pas. Monsieur Legendre a du contacter le bâtiment RASED par le biais du téléphone personnel de Mme Augé qui a heureusement répondu. Il demande à la mairie quand les téléphones internes seront réparés.

Pendant les congés d'automne, des alarmes avec signal lumineux ont été installées dans chaque classe afin de déclencher le PPMS AI, ce qui permettra de gagner en discréption et d'alerter tous les bâtiments en même temps. Monsieur Legendre remercie Monsieur le Maire et Monsieur Merchier pour l'installation de ce dispositif.

Désormais, lors d'un exercice AI, le directeur ou un enseignant peut déclencher l'alerte dans sa classe et le signal se déclenchera dans toutes les classes du groupement scolaire.

Sécurité aux abords de l'école :

- M.Legendre rappelle que le plan Vigipirate est toujours en vigueur. Il invite les parents à rester prudents sur leurs actions aux abords de l'école. **La sécurisation des écoles et des établissements scolaires fait l'objet de mesures renforcées :**

- Renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements ce qui explique la présence régulière de la gendarmerie.
- Renforcement de la surveillance aux abords des établissements ;
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules : Monsieur Legendre rappelle qu'il convient de téléphoner avant d'entrer dans la cour de l'école par le parking enseignant (sonner à l'interphone du portail même quand ce dernier est en panne).

Ces mesures sont adaptées à chaque école et établissement scolaire et mises en œuvre, en lien avec les préfets.

En complément de ces mesures renforcées, le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires et aux personnels qui interviennent en leur sein, aux parents d'élèves et aux élèves :

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs doit être effectué. En cas de refus, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement.
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée, en cas de doute le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement. ;

Ces mesures s'appliquent y compris aux activités périscolaires.

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des établissements.

Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

Les directeurs d'école et chefs d'établissement peuvent prendre attache auprès des équipes mobiles de sécurité de l'Éducation nationale pour la bonne mise en œuvre des mesures.

3) Plan phare mis en place dans les écoles.

Le plan phare est déclenché en cas de situation de harcèlement dans l'école.

Le plan phare ne peut être déclenché que par l'équipe pédagogique. Celle-ci remonte ce qu'il se passe dans l'école à l'inspectrice et celle-ci se charge de faire intervenir une équipe extérieure pour régler les soucis internes à l'école avec les personnes concernées. Cette intervention peut se faire au sein ou non de l'école.

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, article 5 de la Loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance: « *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale* ». La circonscription de Saint Cyr sur Loire met en place un protocole que chacun se doit de connaître afin d'identifier les personnels

« ressource » et d'orienter au mieux les élèves concernés.

Ce protocole repose sur la **méthode de la préoccupation partagée**, préconisée par l'Education nationale, et s'inspire des travaux du psychologue Anatole PIKAS. Elle est mise en œuvre dans de nombreux établissements en France.

- Anatole PIKAS part du principe que les intimidations ou moqueries (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations ou ces moqueries (voire ce harcèlement). Cette pression est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir de cette situation.

- Elle consiste en une série d'entretiens individuels, plus ou moins rapides, avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse, mais aussi bien entendu avec les élèves „cibles“ afin de les aider en les assurant de notre soutien et de toute notre attention. A ce titre, tous les élèves sont susceptibles d'être entendus à un moment ou à un autre. Ces entretiens ne sont pas soumis à autorisation parentale. L'équipe pourra être amenée à vous rencontrer, ou non, si elle le juge nécessaire.

- Plusieurs personnels ont été formés et sont habilités à conduire ces entretiens (cf tableau ci-contre).

Cette méthode, non blâmant, s'est révélée très efficace dans les établissements où elle a été mise en œuvre. Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part, sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

- Sur notre école, l'équipe ressource est la suivante :

-au sein de l'école : Mme Laur, Mme Martin, M Beauchamp et M Legendre

-au sein de la circonscription : Mme Maisonnier IEN, Mme Levayer CPC, Mmes Sorel, Bettega et Cereser directrices, Mme Bureau psychologue, Mme Collongues maitresse du RASED.

- Les élèves de l'école ont participé à cet effet à la journée de sensibilisation « Non au harcèlement » le 6/11. La classe de CM2 a mené un projet de réflexion sur l'égalité fille-garçon dans la cour de récréation et 4 d'entre eux devraient participer à la journée régionale USEP lors du congrès des enfants le mercredi 17 décembre 2025 prochain.
 - CP et CP-CE1, visionnage d'une vidéo et débats autour des situations d'harcèlement observées.
 - CE1-CE2 débats mouvants.
 - CE2-CM1, débats et production plastique.

4)Elections des parents d'élèves.

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 10 octobre 2025. Elles ont eu lieu uniquement par correspondance suite au vote lors du premier conseil d'école de l'année 2024-2025.

Monsieur Legendre tient à remercier tous les parents qui se sont présentés pour les élections des représentants des parents d'élèves 2025-2026 soit 7 candidats pour 5 places de titulaires et 2 suppléants.

Sur 193 électeurs, il y a eu 107 votants dont 99 bulletins valablement exprimés. La participation est de 55,44%.

Sont élus : Mme Cartier Charlotte, Mme Boureau Justine, Mme Paul Nohémie, Mme Gaignard Cindy, Mme Sirop en qualité de titulaires.

Nous avons 2 suppléantes : Mme Dutertre Adeline, Mme Abraham Eloise.

Le vote s'est fait uniquement par correspondance. Pour l'année scolaire 2026-2027, nous vous proposons de voter également uniquement par correspondance.

Le conseil d'école vote à l'unanimité le vote par correspondance pour l'année 2026-2027.

5) Absentéisme et suivi des élèves

Absentéisme

Monsieur Legendre rappelle les règles concernant l'absentéisme

Votre enfant **doit assister aux cours** prévus dans son emploi du temps **sauf** s'il bénéficie d'une **autorisation d'absence**. Vous devez **justifier** toute absence de votre enfant, quels qu'en soient la date et le motif. Une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet d'une autorisation d'absence par les services de l'éducation nationale. En cas d'absence de votre enfant, vous devez **informer au plus vite** le directeur d'école ou le chef d'établissement en lui indiquant la raison de cette absence.

Vous devez signaler l'absence de votre enfant à son établissement scolaire, **quel qu'en soit le motif**.

S'il s'agit d'une absence prévisible, vous devez informer l'établissement à l'avance en indiquant le motif.

L'enseignant fait l'appel des élèves.

S'il constate l'absence de votre enfant, il la signale immédiatement à la direction de l'école. L'établissement vous contacte alors pour connaître le motif de cette absence.

Toutes les absences (durée et motifs) de votre enfant sont inscrites dans un dossier. Ce document est ouvert uniquement pour l'année scolaire en cours.

En cas d'absences répétées, justifiées ou non, le directeur de l'école vous contacte pour faire le point sur la situation de votre enfant.

Dès la **1^{re} absence non justifiée** de votre enfant, son enseignant ou le directeur d'école vous contacte pour vous rappeler l'importance de l'assiduité scolaire et des motifs d'absences recevables.

Si vous ne transmettez pas les motifs de l'absence de votre enfant ou si vous donnez des motifs inexacts, le directeur de l'école en informe le Dasen (Directeur académique des services de l'éducation nationale). Il vous adresse un **avertissement** en vous rappelant les sanctions pénales que vous risquez. Il vous informe aussi sur les dispositifs d'accompagnement parental.

À partir de **4 demi-journées d'absences non justifiées** dans le mois, le directeur de l'école réunit l'équipe éducative. Ensemble, ils recherchent les causes de l'absentéisme. Des mesures d'accompagnement vous sont alors proposées. Un document récapitulant les mesures prises est alors signé.

Suivi des élèves : Les bulletins du premier semestre seront rendus aux familles au plus tard le 31 janvier.

Des stages de réussite de CP au CM2 (élèves repris par petits groupes sur des matinées pour retravailler sur certaines notions de mathématiques et français) ont lieu durant les périodes de vacances scolaires sur l'école. Les enfants seront choisis par les enseignants et les parents devront accepter ou non que leur enfant participe à ce dispositif.

-Communication des parents aux enseignants :

Monsieur Legendre rappelle que les parents doivent communiquer avec les enseignants via le cahier de liaison, ou par PrimOT. Les enseignants ne sont pas au courant de tout ce qui se passe dans la cour de récréation. Si les enfants font remonter des choses à la maison, vous pouvez les communiquer aux enseignants mais en veillant à ne pas être agressifs. Les enseignants ne sont pas responsables des agissements de vos enfants mais ils veillent à la sécurité de ces derniers.

Monsieur Legendre rappelle que si vos enfants rencontrent des difficultés avec les autres, vous pouvez prendre rendez-vous avec les enseignants. Il constate des paroles virulentes voire des menaces des familles envers les enseignants.

1) Règlement intérieur

Changement : ajout de « Saint Laurent de Lin » dans les mentions de communes.

Ajouter « Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement **et à ses abords** ».

Règlement voté à l'unanimité.

6) Evaluations nationales CP au CM2

Les évaluations nationales du CP au CM2 se sont tenues du 8 au 19 septembre 2025. Elles se sont bien déroulées.

Les enseignants ont pris rendez-vous avec tous les parents et ont transmis les résultats pour chaque enfant. Les résultats montrent des besoins et des fragilités à l'échelle de tous les niveaux. Les APC, les stages de réussite seront déployés sur l'école pour pallier ces difficultés.

Ces évaluations permettent de faire remonter le niveau des élèves au niveau national afin de proposer des formations utiles aux enseignants.

Les enseignants de chaque classe relèvent des difficultés en fluence de lecture et en compréhension dans toutes les classes, en fluence de calcul et en résolution de problèmes.

Les CP feront de nouveau les évaluations en janvier.

7) PrimOT

Depuis le mois de janvier 2023, la mairie finance auprès des écoles de la Vallée du Lac, un ENT (environnement numérique de travail) qui s'intitule PrimOT (= primaire Orléans-Tours). Il s'agit d'un ENT académique dont les informations sont RGPD. Les familles ont dû signer une charte d'utilisation avec les enfants. Les enseignants y alimentent le blog, le cahier de textes, les ressources numériques. Les prérogatives ministérielles encouragent les écoles à l'usage du numérique et l'école souhaite reconduire l'abonnement à l'ENT.

Pensez à rapporter la charte signée par les deux parents pour que les enseignants puissent alimenter l'ENT.

Si les deux parents ne donnent pas l'autorisation, aucun contenu ne pourra être publié.

Les parents ont la possibilité d'imprimer ou d'enregistrer les publications du blog afin d'en garder une trace.

Les enseignants ayant une liberté pédagogique, ils ne sont pas dans l'obligation de publier des photos ou les devoirs à faire.

Pour rappel, la plateforme a évolué et les parents peuvent se connecter avec Educonnect, les enfants ont reçu un code de connexion pour PrimOT by One de la part des enseignants.

8) EVAR :

Monsieur Legendre explique que les écoles doivent mettre en place le programme EVAR (éducation à la vie affective et relationnelle à l'école). Ce programme obligatoire demande aux enseignants d'organiser 3 séances annuelles autour des 3 axes dont voici la présentation :

→ Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
CP	• Connaitre son corps et comprendre ce qu'est l'intimité.	• Comprendre la diversité des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres.	• Appartenir à une famille, comprendre la nature, la fonction et le sens des liens familiaux.
CE1	• Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité.	• Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.	• Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.
CE2	• Se sentir bien dans son corps et en prendre soin.	• Comprendre ce qu'est le consentement et les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus.	• Connaitre ses droits.
CM1	• Connaitre les changements de son corps.	• Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement.	• Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.
CM2	• Connaitre et comprendre les changements de son corps et celui des autres.	• Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.	• Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.

9) Projets pédagogiques

- CE1 : projet natation à la piscine du Lude pour 8 séances les mardis à partir du 23 septembre jusqu'au 9 décembre 2025. Nous remercions la municipalité qui paie nos déplacements jusqu'à la piscine du Lude.
- CE1-CE2 / CM1-CM2 : projet autour de l'art dans le monde en lien avec les dictées et pour favoriser l'accès à la culture.
- Les CM1- CM2 mèneront un projet vélo en fin d'année scolaire.
- Une soirée culturelle est prévue en juin avec théâtre pour les CM1-CM2, chant pour les CE1 et théâtre pour les CE2-CM1.
- CP, projet lecture – cuisine – productions d'écrits.
- CE1-CE2 : fête du court-métrage avant noël.
- du CP au CM2 :
- projet bibliothèque (avec les intervenantes, une fois par période par classe) les lundis après-midi. Les bénévoles sont remerciés pour leur accueil.
- projet autour des contes et légendes
 - Sortie En forêt de Bercée et au musée Carnuta le 7 octobre. 3 classes ont participé à des ateliers autour de l'indice de présence des animaux. Toutes les classes ont participé à la randonnée pédagogique de la fontaine de la coudre.

- Journée Halloween organisée à l'école le jeudi 16 octobre 2025.
- Une après-midi jeux de société sera organisée avec l'EHPAD Louise de la Vallière en janvier prochain.
- Participation de l'école à la semaine olympique et paralympique autour du basket.
- Anim'Athlée avec l'USEP à Cléré-les-Pins
- Sortie prévue à Château-la-Vallière le 13/11/2025 pour une course d'orientation.
- Marché de Noël le vendredi 12 décembre 2025 à la salle des fêtes.
- Ecole et cinéma : la première projection aura lieu le mardi 9 décembre 2025 à 10h00 pour toutes les classes. Ils assisteront à la projection d'A VOL D'OISEAUX.

Voyage scolaire 2026-2027 : Monsieur Legendre explique qu'avec Madame Augé ils ont organisé une réunion de présentation du projet de voyage pour l'an prochain le lundi 6 octobre à 18h30. Un sondage a ensuite été passé aux familles pour un accord de principe. Monsieur Legendre doit encore contacter plusieurs familles qui ont émis un avis défavorable pour en comprendre la raison. Le projet est de partir en classe de neige à Pontgibaud en Auvergne en janvier 2027. Tous les enseignants vont travailler à la rédaction du projet pédagogique qui permettra ensuite de trouver les fonds pour organiser le voyage.

8) Budget

Madame Augé trésorière de l'association USEP présente les comptes au conseil d'école. Le compte est créditeur.

Dépenses en sorties, matériel ludique et pédagogique.

Nous remercions les municipalités, l'Association de Parents d'Elèves et les parents qui nous soutiennent financièrement dans nos actions.

L'an passé en 2024-2025, grâce aux diverses subventions et participation des familles, les élèves ont pu bénéficier de sorties.

9) Travaux à l'école

Monsieur Legendre, Mme Laur et Mme Lambert remercient la municipalité pour les travaux dans les 3 classes du bâtiment de direction ainsi que l'achat d'un nouveau TNI pour la classe des CM1-CM2.

- Serait-il possible de changer l'ordinateur du bureau de direction ? Ce dernier est très lent.
- Madame Lambert demande le changement de la prise à côté de son bureau.
- Le TNI de la classe des CE1-CE2 ne fonctionne pas malgré le changement d'ampoule (impossible à calibrer). L'équipe demande à ce que les deux classes du bâtiment RASED soient équipées du même TBI que ceux présents dans le bâtiment de direction.

10) Questions diverses

Garderie payante : Certains parents demandent à ce que l'amplitude horaire de la garderie soit plus importantes en contrepartie d'un paiement de la part des familles.

Un sondage devra être passé en février pour préparer le questionnement au prochain conseil.

La question devra être reposée au dernier conseil d'école afin que cette question soit réglée par l'éventuel nouveau conseil municipal.

Fin de la séance : 19h00

ECOLE ELEMENTAIRE

"La Vallée du Lac"
37330 CHATEAU LA VALLIERE
Tel/Fax : 02 47 24 02 63




